

Commune de BLÂMONT
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juillet 2016 à 20h00

PRÉSENTS : Guy JAMBOIS, Maire, Jean-Marc VILLA, Yvette DUSSAUSSOIS, Jean Louis BONNET, adjoints, Eric PIERSON, Ghislaine STOCARD, Xavier VUILLAUME, Régine VERLASSEN

ABSENTS EXCUSÉS : Mireille DARD ayant donné procuration à Jean-Marc VILLA

ABSENT NON EXCUSÉ : Thierry MEURANT

Ouverture de la séance à 20h00

- Désignation du Secrétaire de séance : Ghislaine STOCARD

1. Approbation du compte rendu du 28 juin 2016

Le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune n'étant formulée, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le compte rendu du 28 juin 2016

2. Location du logement 1, rue Florent Schmitt

Le logement 1, rue Florent Schmitt est libre à la location à partir du 1^{er} Août 2016. Le Maire propose la location de ce bien à 450,68€ par mois ce qui correspond au dernier mois de location de l'ancien locataire. Un nouveau locataire intéressé, souhaite le louer à partir du 1^{er} août 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, fixe le loyer du logement 1, rue Florent Schmitt à 450,68€ à compter du 1^{er} Août 2016.

3. Décision modificative : remboursement des frais de chauffage au SSBM (double paiement)

Le SSBM utilise la chaufferie centralisée de la Commune pour l'école et le périscolaire. Des frais de chauffage sont payés par le Syndicat sur facturation de la commune de Blâmont.

Un double paiement a été effectué par le syndicat consécutif à une erreur. Il est nécessaire de le rembourser. Une décision modificative du budget primitif doit être prise afin d'affecter des crédits au compte 673, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article/Désignation	B.P 2016	Décisions modificatives	Nouveaux budgets
65541 : Contrib. Fonds compens. Charges territoriales	20 000€	- 5 000 €	15 000€
73923 : Reversements sur FNGIR	22 000€	-2 000€	20 000€
673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000€	+7 000€	8 000€

4. Vente Commune/Drouot : rectification

Le conseil municipal, lors d'une précédente réunion, a délibéré sur la vente du terrain et du garage de la parcelle AH129 à Monsieur DROUOT Fabrice.

Lors de l'achat de ce terrain par la Commune, trois parcelles figuraient sur l'acte ; les parcelles AH129, AH204 et AH205. La délibération prise par le conseil municipal ne porte que sur la parcelle AH129. Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour les parcelles AH204 et AH205 d'une contenance de 4 a 25 ca pour que le lot vendu soit complet.

Le Maire propose au conseil municipal de rectifier l'acte de vente en y incluant les deux parcelles manquantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte de faire rectifier l'acte de vente en y incluant les parcelles AH204 et AH205.

5. Recensement de la population 2016 : nomination d'un coordonnateur communal

Le Maire explique qu'un coordonnateur communal doit être désigné pour l'enquête de recensement de la population. Il sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement et sera chargé d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Le Maire précise au conseil municipal que deux agents recenseurs doivent être désignés ou volontaires. Un jeune Blâmontais est volontaire. Il demande aux conseillers de réfléchir à une personne supplémentaire à l'aise avec l'outil informatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de nommer Mme Noel Evelyne en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 Février 2017.

6. Demande de subvention CTS du conseil départemental : réaménagement de la place de l'hôtel de Ville

Pour le projet de réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville, il est possible d'obtenir une aide au titre du contrat territoire solidaire (CTS) du conseil départemental pour les communes fragiles. Après dépôt d'un dossier, cette aide correspondrait à une enveloppe de 15 000€ pour les 3 années à venir.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

COUT TOTAL : 88 069,43€ (selon les estimations du cabinet LAMBERT)

Fond de soutien régional : 16 000€

Contrat territoire solidaire : 15 000€

Autofinancement communal : 57 069,43€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- Arrêter le projet de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville pour le CTS
- Adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- Solliciter une subvention au titre du contrat territoire solidaire du conseil départemental
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

7. Action sociale CDG : contrat cadre

L'autorité territoriale expose :

- L'opportunité pour la collectivité de Blâmont de pouvoir mettre en place un contrat-cadre d'action sociale mutualisée ;
- L'opportunité de confier au centre de gestion de Meurthe et Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat-cadre pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 25 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion en date du 27 juin 2016 ;

Décide :

La Commune de Blâmont charge le centre de gestion de Meurthe et Moselle de lancer une procédure de mise en concurrence de prestataires de l'action sociale, dans le respect de la réglementation des marchés publics.

Ce contrat couvrira tout ou partie des prestations suivantes, à destination des agents territoriaux (sans que cette liste ne soit fermée) :

- Naissance/adoption, mariage/pacs, départ à la retraite...
- Prestations liées au handicap, aide familiale/Ménagère, plan épargne chèque-vacances bonifiés, frais d'obsèques...

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Informations et questions diverses :

- Contrôle triennal des points d'eau d'incendie – 2016
- Point sur l'éclairage public, économies réalisées
- Remerciements des associations pour les subventions : ACCA Blâmont et MJC de Blâmont
- Courrier du préfet suite aux attentats, mesures à prendre par le Maire
- Assainissement mise en service de la station d'épuration depuis mardi 19 juillet , visite à prévoir pour la population qui le souhaite.
- Arrêté préfectoral : port et transport d'objets ayant l'apparence d'une arme à feu : transport à la vue de tous interdit
- Convention à prévoir avec le SSBM pour l'utilisation du logiciel COSOLUCE ; réflexion sur la facturation
- Récapitulatif des travaux en cours et du budget
- Invitation du conseil municipal au mariage d'Elodie MICHEL et Antoine OURY le 13 Août 2016 à 14h30
- Documents : apport du Sénat sur la lutte contre le terrorisme + comment parler aux enfants des attentats

La séance est levée à 21h45

Le Maire,
Guy JAMBOIS